Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260618-CNE18062605-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 18 juin 2026

Date de convocation :	10 juin 2026	Conseillers en exercice :	23
Date d'affichage :	10 juin 2026	Conseillers présents :	20
		Conseillers votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le dix juin deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Sylvain GUEDAS, Mme Sylvie BENNEKA, M. Augustin PAULAY, Mme Françoise HEBEL, M. Patrick MONNEREAU M. Christian TREMANT, Mme Marie-Pierre SANTERRE, M. Rémi MATHURIN, M. Réda OUKRINE, Mme Patricia TALIO, M. Jean-Marc NOEL, Mme Nathalie BANCEL, Mme Stéphanie LA MANNA, M. Morgan JOANNIC, Mme Camille LE PAGE, M. Jacky NAULIN, Mme Alexandra CONTRATTI, Mme Lise CRONIER.

Étaient absents excusés :
M. Jean-Pierre ZUCCHI a donné pouvoir à M. Denis LE RALLE.
Mme Rachelle HILLAIREAU a donné pouvoir à Mme Annie DRENO.
Mme Marie CATREVAUX a donné pouvoir à M. Sylvain GUEDAS.

Mme Françoise HEBEL a été élue secrétaire de séance.

- **Remplacement d'un véhicule des services techniques communaux – CNE180626-05**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule Peugeot Partner, mis en circulation en janvier 1998, acheté d'occasion par la commune en juin 2000, 238 958 km au compteur (au 05/05/2026), a reçu un avis défavorable avec contre-visite obligatoire au contrôle technique, en raison principale d'une corrosion excessive affectant la rigidité du châssis et d'une déformation d'un longeron.
Un devis de réparation montre une dépense supérieure à 5 000 €, bien au-delà de la valeur résiduelle du véhicule.

Au vu des besoins des services techniques, il semble judicieux de remplacer le Partner par un véhicule de volume plus important, type fourgon version L1H1 (soit environ 1,70 m de hauteur intérieure et 2,40 m de longueur utile), ex : Peugeot Boxer.

Des recherches récentes montrent que les premiers prix en occasion de ce type de véhicule sont supérieurs à 16 000 € TTC et qu'il convient d'être « rapide » pour retenir le véhicule souhaité.

M. le Maire demande donc l'autorisation de principe pour pouvoir faire une proposition d'achat sur un véhicule de ce type, correspondant aux besoins du service dans une fourchette de prix compris entre 16 000 € et 20 000 € TTC (hors frais de mise en route et de carte grise).

Cette acquisition serait faite par l'intermédiaire d'un garage avec une garantie sur le véhicule.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260618-CNE18062605-DE

La commission travaux, qui a examiné ce point le 11/06/2026, a émis un avis favorable sur la proposition de M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition et autorise M. le Maire à signer tout bon de commande pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques, de type fourgon version L1H1, pour un montant inférieur à 20 000 € TTC (hors frais de mise en route et de carte grise).

Pour copie conforme,
MARZAN, le 22 juin 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE